

## **INFO BANOGNE**

No 102 Mai 2021

Mairie de Banogne-Recouvrance - Tél. 03 24 72 41 84

Mail : [banogne.mairie@wanadoo.fr](mailto:banogne.mairie@wanadoo.fr)

Site internet : <https://banogne08.pagesperso-orange.fr>

### **Fête patronale**

Après en avoir discuté lors de la dernière réunion de conseil, nous avons décidé de reporter la fête patronale de juin à août ou septembre.

Il nous semblait encore trop prématuré de se rassembler début juin.

### **Élections départementales**

Mr Renaud Averly, candidat aux prochaines élections, souhaite venir à notre rencontre le mercredi 2 juin à 17h à la salle La Récré. Vous y êtes conviés dans le respect des gestes barrières (20 personnes maximum pour la surface de la salle).

### **Logement communal**

Les travaux de rénovation sont presque terminés. Nous recherchons actuellement un futur locataire.

### **Procuration pour les élections**

Ce nouveau service du ministère de l'Intérieur permet un suivi numérique de votre demande. Vous n'avez aucun document à imprimer, ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou gendarme devant lequel vous vous présenterez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote.

- 1) Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et authentifiez-vous via FranceConnect.
- 2) Saisissez votre demande de procuration.
- 3) Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie pour faire valider votre procuration.
- 4) Après confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place